



## **MAIRIE DE VILLEPERDRIX**

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du LUNDI 27 NOEMBRE 2023**

**REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 00**

**Convoqué le :** 21/11/2023

**Présidé par :** Jacques NIVON

**Secrétaire de séance :** Marie BODY

**Présents :** Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

**Excusés :** Dorothée BÖLLING, Adrien DONZET

### **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27/11/2023 :**

Le Maire indique qu'il n'a pas terminé le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27/11/2023 car il y a des montants de subvention aux associations à confirmer. Il fera le point avec la secrétaire de Mairie et transmettra le document terminé dans les prochains jours

### **1 – CONVENTION AVEC LA CcBDP POUR L'UTILISATION D'UNE EPAREUSE OU D'UN BROYEUR A VEGETAUX:**

A la demande de certaines Communes de l'ancienne CCPR, la CcBDP s'est dotée d'un tracteur agricole équipé d'une épaveuse. L'achat du matériel ayant été pris en charge par le budget général de la Communauté de Communes, celle-ci propose une convention aux Communes potentiellement intéressées pour l'utilisation. Ce document prévoit la mise à disposition du matériel et du chauffeur pour un minimum de 4 heures au tarif de 64 € de l'heure. Bien que la Commune fasse travailler actuellement une entreprise qui donne toute satisfaction aussi bien sur la qualité du travail que sur le prix, le Maire invite les Conseillers à donner leur accord pour signer cette convention afin que, si nécessaire, on puisse l'utiliser ponctuellement. Certains Conseillers sont surpris de l'idée et aurait préféré faire travailler des entreprises du territoire. Avant de passer au vote, le Maire précise que la même convention propose également l'utilisation d'un broyeur à végétaux : prix horaire identique pour le broyeur, un petit camion VL pour recueillir le broyat et le chauffeur. Le résultat du vote est 5 pour et 3 contre.



### 2 – POINT SUR LES DOCUMENTS EMIS PAR LE GEOMETRE AU COURS DE L'ANNEE

Le Maire rappelle que le géomètre est intervenu, cette année, à deux reprises pour les affaires suivantes :

- Relevé de l'emprise du parking créée en 2020 à côté de la salle des fêtes. Ces travaux avaient été réalisés avec l'accord oral de Ludovic Plantevin propriétaire. Il s'agissait donc de relever l'emprise finale du parking et du talus afin de définir la parcelle à céder à la Commune. Ludovic, recontacté ces derniers jours, a indiqué qu'il signerait le document.
- Relevé de l'emprise du parking « jeu de boules » en haut du village. Il s'agissait également de régulariser ce parking qui avait été aménagé par la Commune sur la propriété Plantevin en 2000. Jérôme Plantevin, propriétaire et présent à la réunion indique qu'il faut voir avec sa maman, Martine Plantevin, qui dans les deux cas est usufruitière.
- Relevé au Col de Chaudebonne pour restituer à Mr Schir l'extrémité de l'ancien chemin rural qui desservait la ferme du Col. Suivant l'accord du Conseil Municipal lors de la réunion du 24/07/2023, le Maire a signé le document du géomètre afin de clore ce dossier dans les prochaines semaines. Celui-ci indique que la cession, par Mr Schir à la Commune des 8 parcelles constituant la partie haute du Chemin du Col de Chaudebonne, a été inscrite au service départemental du Cadastre : ce dossier est désormais terminé.
- Relevé dans la rue du Tricot pour confirmer la limite entre la propriété de Mmes Josette et Catherine Donzet et la Commune. Au vu d'un relevé de l'existant établi par Emile Mallet pendant les travaux, le géomètre a défini une limite qui doit, aujourd'hui faire l'objet d'un arrêté d'alignement. Le Conseil autorise le Maire à signer ce document.

### 3 – CADEAUX DE FIN D'ANNEE A NOS AINES ET AU PERSONNEL

Le 1<sup>er</sup> Adjoint propose de reconduire pour cette année le cadeau de fin d'année pour nos aînés de 80 ans et plus. Cela concerne 6 personnes : Mme Odette Teste, Mme Josette Teste, Mme Jeannine Bezza, Mme Gertrud Bölling, Mr Michael Kite et Mr Jean Claude Franchet. Il propose de reconduire la somme de 80 € déjà allouée l'an dernier et les achats se feront à Super U Verclause. Accord du Conseil sur ces propositions. Le Maire propose qu'on ajoute à ce colis des produits fabriqués à Villeperdrix. Les producteurs présents donnent leur accord. Il sera donc nécessaire de demander aux autres s'ils veulent participer à cette opération. Pour le personnel, il est proposé une carte cadeau d'une valeur de 100 € délivrée par Intermarché Nyons. Cela concerne 3 personnes ; Aurore Monnier, Pascal Donzet et Eric Martin. Accord du Conseil sur cette proposition. Le Maire précise enfin que le traditionnel apéritif de fin d'année avec le personnel a été fixé au Jeudi 21/12 à 18 heures.



### 4 – ENTRETIEN MASSIFS FLORAUX DU VILLAGE

Suite à l'évocation de cette question lors du dernier Conseil, Robin Duroselle jeune paysagiste de Sahune, a précisé et devisé les prestations qu'il propose pour l'entretien de nos massifs floraux : 1 journée mi-Mars de taille de printemps pour les végétaux qui le nécessitent, 2 journées mi-octobre pour la taille de fin de floraison et mise au propre des massifs et 2 ½ journées par mois pour l'entretien courant d'Avril à Juillet. Cela représente 7 Journées de 8 heures à 30 € TTC soit 1680 €. Le Maire précise que Mme Perrouse a trouvé cette proposition très raisonnable et a estimé qu'elle correspondait bien au travail qu'il y avait à faire. Le Conseil donne son accord pour l'année 2024.

### 5 – ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de la réunion du 24 Juillet, le Conseil avait décidé de rester sur la première proposition du SDED car nous n'avions pas obtenu les 80% de subvention espéré via l'aide « fond vert » proposée par l'Etat. Par un mail du 5 Octobre dernier, Mr Chareyre, Directeur de l'Antenne Baronnies – Drôme Provençale du SDED, nous précisait que L'Etat avait augmenté son aide et qu'on arrivait maintenant à un taux de subvention de 64 % (Etat + SDED) : il nous conseillait vivement de revoir notre décision et nous incitait à profiter de ce taux d'aide. Nous demandant de répondre très rapidement, le Maire avait adressé un mail aux Conseillers le 09 Octobre qui avaient majoritairement répondu favorablement à cette nouvelle proposition. Il s'agit donc aujourd'hui d'entériner cette décision à savoir :

Dossier 1 – cœur de village :

Travaux 21 000€ - sub. SDED 10500 – sub. Etat 2898 €– reste à charge communal 7602€

Dossier 2 – reste du parc EP :

Travaux 24 500€ - sub. SDED 12 250€ – sub. Etat 3381€ – reste à charge communal 8869€

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à annuler la délibération du 24/07 dernier et à signer la nouvelle correspondant à la décision de ce jour. La totalité du parc d'éclairage public communal sera donc rénové soit par des lampes à leds soit par des éclairages solaires.

### 6 – COUPES DE BOIS

Suite à la remarque faite par Emile Mallet lors de la précédente réunion du Conseil, le Maire a appelé l'agent ONF pour lui en faire part ; à ce jour rien de nouveau. André Ponçon demande à exploiter les deux derniers lots qui restent à la Baume. Ils sont les plus hauts et donc difficiles d'accès. Il propose d'aménager une piste pour en améliorer l'accès et demande qu'un seul lot lui soit facturé soit 50 €. Accord du Conseil à l'unanimité.



### 7 – PLACES DISPONIBLES DANS NOS CIMETIERES

Le Maire indique qu'il n'y a quasiment plus de places disponibles dans nos 3 cimetières et que les documents disponibles en Mairie ne permettent pas de trouver de réels emplacements libres. A Léoux, un point a été fait avec Marie Body et le Maire en présence de Noel Egligeaud qui a la mémoire des emplacements de chaque famille. Trois nouveaux espaces ont été trouvés mais ils ne permettent pas de satisfaire aux demandes. C'est pourquoi, il est nécessaire de réfléchir à une ou des extensions. A Léoux, le terrain mitoyen de l'actuel cimetière est communal ; une extension y est donc envisageable. Pour le village, il faut se pencher sur le terrain qui jouxte le cimetière du Pré du Jas qu'il faut d'abord acquérir.

### 8 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2024

Nous sommes relancés par les services techniques de la Communauté de Communes pour que l'on précise les travaux de voirie que nous envisageons en 2024. Les Conseillers donnent une liste dans laquelle, bien sûr, il faudra faire des choix ; A Léoux une reprise partielle du Chemin du Col du Pensier et la dernière partie du Chemin de la Combe, au village, le chemin de Pied d'Eygues et le bas du chemin du Col de Chaudebonne.

### 9 – QUESTIONS DIVERSES

- **Le Maire** précise qu'il a redemandé à Mr Violet pour le déneigement à Léoux en rappelant qu'il déneigera que s'il est mandaté par le CTD de La Motte pour faire le Col de la Pertie. Pour le village, il essaye de voir avec un agriculteur qui serait d'accord pour pousser l'étrave communale.
- **Ernst Lopes Cardozo** présente la maquette du dépliant « ENS » qui a été mise à jour en vue d'un second tirage. Le Maire rappelle que les 2000 exemplaires du premier tirage ont été un succès et que ce document est entièrement financé par le CENRA qui utilise une subvention départementale allouée au titre de l'ENS.
- **Le Maire** précise qu'il a reconduit le contrat de travail d'Aurore Monnier, secrétaire de Mairie, pour l'année 2024 sur la base de 8 heures hebdomadaires. Les 3 heures du Mercredi ont été, elles, reconduites que pour un semestre.

La séance est levée à 19 heures 45